



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTALONNIER DE CHEVAL QUÉBEC

Le **Programme de reconnaissance de l'éta lonnier** a été créé en 2020. Ce programme prévoit la diffusion de la liste des éta lonniers reconnus sur le site et occasionnellement dans d'autres médias de Cheval Québec.

Démarche pour s'inscrire au Programme de reconnaissance de l'éta lonnier de Cheval Québec :

1. **S'engager** à respecter le Code d'éthique de l'éta lonnier en remplissant le formulaire de déclaration de l'éta lonnier ;
2. **Adhérer** à Cheval Québec ;
3. **Fournir** au minimum au moins une copie d'un certificat d'enregistrement d'un poulain / pouliche sur lequel apparaît le nom de l'éta lon ou une preuve* que l'éta lon a sailli une jument, et ce, à chaque 3 ans.

* La preuve peut être entre autres : un rapport annuel des saillies de l'éta lon pour un registre donné, une copie de contrat de saillie ou une confirmation courriel signée du propriétaire d'une jument saillie par l'éta lon.

CODE D'ÉTHIQUE

1. Faire de la reproduction seulement avec des animaux reproducteurs matures sexuellement et exempts de déformations ou de tares et défauts héréditaires ;
2. Respecter toutes les exigences du *Code de pratiques des équidés* (NFACC 2013).
3. Respecter les règlements en matière d'élevage et d'enregistrement du ou des registres de race avec lesquels, il fait affaire ;
4. Conseiller consciencieusement et de manière complète et non équivoque les personnes intéressées par une saillie d'un éta lon de l'éta lonnier ;
5. Respecter chaque entente prise avec un client ;
6. Maintenir à jour le carnet de santé de chaque éta lon pour lequel des saillies sont offertes sur le marché en indiquant les dates et produits administrés tels vaccins, vermifuges et médicaments. L'éta lonnier doit également s'assurer que ses éta lons n'ont aucune maladie transmissible sexuellement ;
7. Avoir le souci de se maintenir informé sur les nouveautés et nouvelles pratiques concernant l'élevage de chevaux et la reproduction ;
8. Faire respecter par l'ensemble de son personnel le code d'éthique de l'éta lonnier.
9. Utiliser de l'équipement propre, adapté et sécuritaire pour la collecte de sperme, la préparation des doses et le transport ;
10. Manipuler de façon sécuritaire l'éta lon, la jument et son poulain lorsque présent afin de minimiser les risques de blessure ;
11. Choisir la méthode de reproduction la mieux adaptée à la situation.

L'éta lonnier reconnu par Cheval Québec s'engage à respecter les obligations suivantes :

1. Donner accès à ses dossiers d'éta lonnier aux représentants de la Cheval Québec lors des visites ;
2. Fournir à chaque éleveur les documents nécessaires pour l'enregistrement du poulain / pouliche à venir et en conserver une copie dans ses dossiers ;
3. Utiliser un contrat en bonne et due forme pour chaque vente de saillie et en conserver une copie signée par le ou les éleveurs dans ses dossiers.



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTALONNIER DE CHEVAL QUÉBEC

ENGAGEMENT

Je _____, membre de Cheval Québec no. _____,
représentant du ou des propriétaires de l'étalon (inscrire le nom enregistré): _____

_____ ,
enregistré au registre (inscrire le nom du registre): _____

_____ ,
m'engage à respecter le code d'éthique et à remplir les obligations relatives au Programme de reconnaissance
de l'étalonniér de Cheval Québec.

Nom de la ferme: _____

Adresse: _____

Site Internet: _____

Courriel: _____

No. téléphone: _____ Cellulaire: _____

Signature de l'étalonniér: _____

Fait le _____ du mois de _____ de l'année 20 _____ à _____

La reconnaissance accordée à l'étalonniér qui s'engage à respecter le code d'éthique de l'étalonniér ne comporte pas d'autres
frais que celui de l'adhésion à Cheval Québec.



CHEVAL QUÉBEC
Renée Lévesque
200, rang St-Joseph Est, St-Alban (Québec) G0A 3B0
Télécopieur: 514-252-3068, Messagerie texte: 418 284-2013
Courriel: rlevesque@cheval.quebec